

**INTERVENTION de la Caisses d'Allocations Familiales  
au COLLOQUE IMF  
12 OCTOBRE 2009  
LES SOLIDARITES ET LE HANDICAP**

Le Directeur Général de la CAF des Bouches du Rhône, monsieur Jean Pierre Soureillat, souhaite tout d'abord remercier l'IMF d'avoir invité la CAF à cette rencontre et permettre ainsi l'expression de notre institution dans ce champ des politiques sociales.

Par ailleurs, je tiens personnellement à souligner la qualité de nos relations partenariales dans le cadre de notre convention site qualifiant, dans notre approche partagée des processus de professionnalisation des étudiants assistants de service social.

### **CONTEXTE**

Le rôle de la famille dans la formation de la personne et dans la construction du lien social demeure fondamental. La famille, premier lieu de socialisation, constitue un élément essentiel de la cohésion sociale et justifie ainsi que les pouvoirs publics déterminent des politiques favorables à son épanouissement.

**La branche famille reconnue comme un service public est un acteur majeur des politiques familiales**

Elle apporte une contribution essentielle à l'application de ces politiques par:

- le versement de prestations familiales
- la mise en oeuvre d'une action sociale, notamment dans l'accueil du jeune enfant et l'accompagnement des familles au quotidien.

Notre cœur de métier, nos valeurs, nos missions sont de considérer et de valoriser les compétences des familles, de les accompagner dans leur parentalité.

Le concept de parentalité positive anime nos actions dans le cadre de nos missions: nous confortons les compétences des parents à être les premiers éducateurs de leurs enfants et de fait à prendre l'enfant tel qu'il est par rapport à son handicap au regard de « l'enfant idéal ».

Le rôle des CAF se situe dans le champ de la prévention précoce, grâce notamment aux actions visant à renforcer les liens familiaux, la qualité de vie des familles ainsi que leur environnement social. La prévention des dysfonctionnements familiaux est au cœur des dispositifs d'action sociale.

La famille premier lieu de socialisation est de fait premier lieu de solidarité, aussi la question aujourd'hui est : comment la CAF oeuvre pour la prise en compte des problématiques des familles confrontées au handicap , comment la CAF participe t elle au développement des solidarités familiales, comment son accompagnement en reconnaissant les difficultés et en restant à l'écoute favorise les solidarités ?

**La CAF 13 intervient selon un cadre de référence national et départemental, selon les missions définies par la COG selon les axes affirmés de notre projet de service .**

Initialement à vocation nataliste, la branche Famille de la Sécurité Sociale intervient aujourd'hui sur 4 missions (COG 2009 2012) :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, familiale et sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et familles

Les axes d'intervention à la CAF 13 sont :

- Garantir une offre de service globale de qualité
- Mieux concilier missions institutionnelles, enjeux départementaux et spécificités locales

Selon les principes pour une offre de service aux allocataires et aux partenaires :

- orientation centrée service
- approche globale de l'allocataire
- homogénéité; équité et lisibilité
- approche territoriale; innovation; expérimentation
- intervention à des moments clé de changement

Les domaines d'intervention sont couverts pour :

Les allocataires

- par le versement de prestations familiales, avec ou sans conditions de ressources (solvabilisation)
- par la mise en œuvre de la politique d'action sociale: accueil et accompagnement par des professionnels qualifiés TS, versement de Prestations de Service et de subventions aux structures (impact indirect auprès des allocataires)

### Les partenaires

- par le versement de Prestations de service, ou de subventions de fonctionnement
- par de l'ingénierie de projet

## **ACTIONS CONCRETE**

### **Loi des personnes et familles**

Dans notre cadre national, les programmes d'intervention concernant le handicap se retrouvent liés à la mission : "Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des familles" pour autant, il est dans le quotidien de nos actions intégré dans l'ensemble des missions. En effet, il est une spécificité à considérer quelque soit notre champ d'intervention.

Pour nous, nous ne stigmatisons pas, nous considérons....

### Nous garantissons une offre globale de service de qualite

*par le versement des prestations :*

Allocation Adulte Handicapé; Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, l'Allocation journalière de Présence Parentale

*par un accompagnement social:*

*par la prise en compte de l'engagement des structures dans l'accueil du jeune enfant handicapé:*

### Dans un ancrage territorial et partenarial:

Nous œuvrons avec nos partenaires institutionnels et associatifs par des axes d'interventions concertés, en finançant des actions :

Comme par exemple:

- **l'accompagnement social** par des experts à partir d'un fait générateur. Le handicap en est un, prise en compte de la vulnérabilité
- notre implication dans **le réseau parents 13** par l'animation et la coordination des actions de soutien à la fonction parentale dont des actions liées au handicap , l'octroi de subvention de fonctionnement pour une association qui aident les parents d'enfants handicapés en les accompagnant au quotidien pour les démarches administratives, en organisant des échanges entre parents animés par un

psychologue , en accueillant des fratries afin de décentrer le regard familial et réinscrire les autres enfants de la famille ...

- **la participation de la CAF à la mdph ;**
- **l'implication dans le financement des structures d'accueil du jeune enfant** (appel à projet commun avec le conseil général pour le « financement de structures avec projet de places pour enfants ou parents atteints de handicap »)

## **CONCLUSION**

Je n'ai sans doute pas répondu à la question des effets des interventions de la CAF sur son impact dans le développement des solidarités familiales au regard du handicap, il s'agirait d'un vrai travail d'évaluation pour autant j'ai tenté de vous exposer comment nous contribuons dans ce domaine dans la prise en compte des familles rencontrant cette problématique.